

Les députés en guerre contre l'antenne de l'armée

MONT-TENDRE

Le Grand Conseil tance la Confédération, et surtout son utilisation jugée abusive du secret-défense, pour la construction d'une installation radar sur le plus haut sommet du Jura suisse.

MEHDI STÉPHANE PRIN

«Méthode digne de l'époque du pacte de Varsovie, indigne d'une démocratie et inadmissible en temps de paix!» L'armée suisse en a pris pour son grade hier au Grand Conseil. La gauche, alliée à une partie de la droite, a fait feu contre son projet de construire une antenne de 25 mètres de haut au sommet du Mont-Tendre. Par 79 voix contre 47, le Grand Conseil a voté une résolution exigeant un moratoire du projet et l'ouverture de négociations. Un vote avant tout symbolique, histoire de faire pression sur les autorités fédérales.

Sursis judiciaire

Défendue par le Vert Raphaël Maheim, la résolution urgente oblige cependant le Conseil d'Etat «à tout mettre en œuvre» pour obtenir le report des travaux. Un premier sursis vient d'ailleurs d'être accordé par le Tribunal cantonal vaudois, accordant l'effet suspensif à un recours du WWF, de Pro Natura et de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage. Pas de quoi rassurer de nombreux députés, indignés de l'utilisation du secret-défense pour limiter les recours judiciaires possibles dans ce dossier.

«Je suis choqué par la procé-



EN PÉTARD

Le libéral Jean-Marie Surer a accusé Skyguide d'avoir utilisé l'armée pour pouvoir construire une antenne de 25 mètres au sommet du Mont-Tendre sans risque d'oppositions. Pour le coup, la manœuvre a échoué. Le Grand Conseil a vertement tancé la Confédération.

dure utilisée par la Confédération pour construire cette antenne», a lancé le président des Vert'libéraux, Jacques-André Hauri. Le député lausannois a cependant reconnu que la construction d'une installation de surveillance dans la région du Mont-Tendre était peut-être nécessaire, mais pas forcément au sommet.

Un avis partagé par le libéral Jean-Marie Surer. «Il faut monnayer l'installation de cette antenne avec des compensations écologiques. Un débat démocratique doit avoir lieu sur l'emplacement de cette antenne.» Même isolé dans son propre parti, le député de Bière s'est montré le plus remonté contre la Confédération, et surtout l'or-

ganisation de gestion du contrôle aérien. «Skyguide profite du Département fédéral de la défense pour imposer son installation dans un parc naturel.»

UDC pour l'armée

Seul l'UDC a pris la parole pour la défense de l'armée, par la voix de son président de groupe, Pierre-Yves Rapaz. «Un relais pour l'armée et Skyguide ne peut tout de même se construire au fond des vallées.» Pour le député de Bex, les nombreuses antennes construites sur les montagnes vaudoises, comme au Grand-Chamossaire, au-dessus de Villars, sont même devenues des attractions touristiques.

Manifestation dimanche

L'argument n'a pas convaincu une majorité de députés. Plusieurs d'entre eux prévoient d'ailleurs d'aller participer à une manifestation prévue dimanche au sommet du Mont-Tendre. D'autres signaient une pétition dans les rangs. Le plus haut sommet du Jura suisse (1679 m) n'avait certainement jamais fait autant parler de lui. ■

Plébiscite de la loi sur l'agriculture

Les députés se sont attaqués hier à un plat de résistance de choix: la nouvelle loi sur l'agriculture. Ce texte mitonné pendant plus de huit ans par le Conseil d'Etat était attendu de pied ferme par les députés. Le projet doit en effet remplacer la plupart des lois consacrées au monde agricole. A l'heure du vote d'entrée en matière, il a d'ailleurs reçu un plébiscite de l'ensemble des groupes politiques. Mais comme le diable se cache dans les détails, le minutieux travail législatif des députés n'est pas achevé.

Hier, ils se sont notamment battus sur des mesures de protection de l'environnement. La semaine prochaine, ils batailleront sur une interdiction symbolique des OGM, mais aussi sur la proposition de la gauche d'instaurer une convention collective dans le monde paysan.

«Sauver Lavaux» joue et jouera les prolongations

Mardi dernier, le parlement jugeait légale l'initiative de Franz Weber visant à limiter plus drastiquement les nouvelles constructions en Lavaux. La majorité était courte: 72 oui contre 67 non. Hier, deuxième lecture et revirement: les députés ont invalidé l'initiative par 70 voix contre 69 après trois votes et pas mal de confusion.

Quand le parlement se contredit d'un vote à l'autre, une troisième lecture doit avoir lieu, probablement mardi prochain. Et c'est ce dernier vote qui déterminera si le parlement juge ou non qu'on

peut consulter le peuple sur cette initiative législative «Sauver Lavaux III». Dans tous les cas de figure, la Cour constitutionnelle sera saisie et les juges trancheront.

De l'aveu de parlementaires expérimentés, ce changement de cap entre le premier et le deuxième débat tient plus du hasard des présences et des absences que de conversions.

Après que le député socialiste Philippe Dériaz eut suggéré que le système de vote électronique était défaillant, le bureau est revenu à la méthode archaïque de l'appel à voix haute. A de rares

exceptions près, le centre-droite a déclaré l'initiative contraire au droit supérieur, tandis que la gauche et les Vert'libéraux estimaient qu'il fallait la soumettre au peuple.

La répartition du vote va dans le même sens que les arguments avancés: «Si elle est soumise au peuple, elle risque de passer», «les habitants de Lavaux ne pourront plus rien construire».

La question juridique sur la validité a sans doute eu moins de poids dans ce résultat que les implications concrètes de l'initiative.

J. FD